

moins un plafond sur tous les frais de transport. J'en parlerai au ministre de l'Air et au ministre du Service naval.

M. MacNICOL: Le ministre veut-il dire que le prix maximum serait le même quel que soit le lieu de destination?

L'hon. M. RALSTON: Je crois que c'est ce que voulait dire l'honorable représentante d'Edmonton-Est, c'est-à-dire que le voyage le plus long ne pourrait dépasser un certain maximum déterminé. Les prix seraient uniformes pour les voyages les plus longs. Je crois que l'honorable représentante voulait parler d'un système de zones, de sorte que le taux serait le même entre le littoral et quelque endroit que ce soit entre Winnipeg et le littoral.

M. MacNICOL: A mon avis, un soldat qui voyage d'Halifax à Québec, un autre qui part d'Halifax pour aller à Toronto et un autre encore qui revient d'Halifax à Winnipeg ou à tout autre endroit situé à l'ouest, devraient tous payer un prix uniforme lorsqu'ils prennent leur dernier congé.

L'hon. M. RALSTON: Le seul prix qui serait juste dans ce cas, serait celui qui s'applique à la plus faible distance. Ce qui veut dire que le soldat qui habite Halifax et qui s'en retourne à Truro, établirait le tarif d'Halifax à Winnipeg. L'idée de l'honorable député d'Edmonton-Est était qu'il devait y avoir un tarif maximum, que les taux ne devraient pas dépasser un certain montant. J'examinerai la chose avec le ministre de l'Air et le ministre du Service naval. Je n'hésite pas à dire que nous sommes plutôt tous du même avis. Il nous faut faire la part des différentes observations soumises et étudier la question de notre mieux. C'est tout ce que je puis dire.

M. CRUICKSHANK: Ces remarques s'appliqueraient-elles également à la durée du congé?

L'hon. M. RALSTON: Quant à la durée du congé, si je me souviens bien, le congé est accordé de deux façons. Il y a le congé de deux semaines chaque année. On accorde un congé de deux semaines après les six premiers mois, et plus tard on en accorde un autre de deux semaines chaque année. Quand la distance est grande, le congé se trouve sensiblement diminué. De fait, bien que les règlements n'en fassent pas mention, j'ai lieu de croire que les commandants qui accordent un congé, tiennent compte jusqu'à un certain point des longs trajets que doivent faire les soldats. D'une façon ou d'une autre, ils s'arrangent pour que le congé commence tel

ou tel jour, bien que le permissionnaire s'absente du camp une journée peut-être avant la date qui a été fixée pour son départ.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il y a des cas où on accorde quarante-huit heures avant la date du congé et quarante-huit heures après.

L'hon. M. RALSTON: Oui. Quand il s'agit du congé d'embarquement, il est prévu qu'on ne compte pas le temps nécessaire au déplacement. Les congés d'embarquement ont pour objet de permettre aux soldats de passer quarante-huit heures à la maison, et il faut pour cela leur accorder le temps nécessaire. Il n'en va pas de même des permissions. Je saisis le point et nous allons l'étudier.

M. CASTLEDEN: Le ministre nous donnerait-il les raisons qu'on invoque pour refuser le transport gratuit aux soldats, marins et aviateurs qui sont en congé d'embarquement?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis donner à l'honorable député aucune raison fondée sur l'intérêt public. On peut invoquer la question des moyens de transport. Si les soldats obtenaient le transport gratuit, ils voyageaient encore bien plus, et l'encombrement dont on parlait tantôt n'en serait que plus grand. Ce n'est pas là, à mon sens, une raison suffisante pour refuser le transport gratuit. Je fais cette observation en toute franchise, car je crois que l'encombrement mentionné par l'honorable représentant de Davenport était,—sauf le respect que je dois à l'honorable député,—dû au déplacement des civils aussi bien qu'à celui des militaires. Je crois,—et je l'ai dit aux sociétés de chemins de fer,—que les autorités militaires ont fait de la bonne besogne et qu'elles ont réussi à régulariser le volume des déplacements en ce qui concerne les membres de nos trois armes. Les civils n'ont pas fait plus que leur juste part au chapitre de la diminution des voyages. Les honorables députés qui ont voyagé sur semaine ou en fin de semaine savent que je dis vrai. On a aboli les prix spéciaux de fin de semaine. Je n'ai qu'à m'adresser aux compagnies de chemins de fer pour apprendre combien de civils voyagent encore en fin de semaine. Je ne crois pas que nous puissions éviter l'embouteillage que nous constatons aujourd'hui tant que nous n'établirons pas le rationnement des voyages et tant que les gens ne seront pas obligés, pour se procurer un billet de chemin de fer, de fournir un certificat attestant la quasi nécessité où ils se trouvent de voyager. Voilà ce qui est à l'origine des ennuis mentionnés par l'honorable député. Les chemins de fer ne disposent pas des voitures nécessaires. Je sais quel genre

[L'hon. M. Ralston.]